

— Juillet 2026 —

LES ESSENTIELS

— S'INFORMER —
Partager les données de référence

ENVIRONNEMENT

Ventes de produits phytosanitaires en 2024 : un rebond du fait d'un recours accru aux fongicides

À RETENIR

- En 2024, les ventes de produits phytosanitaires augmentent de 8 % par rapport à 2023, portées par celles des substances actives fongicides (+ 22 %).
- Les ventes de substances actives utilisables en agriculture biologique ou de biocontrôle ont fortement rebondi en 2024 (+ 17 %) après deux années de baisse (- 9 % en 2023, - 2 % en 2022) et atteignent leur plus haut niveau historique. Celles des substances « conventionnelles » repartent à la hausse plus modérément (+ 3 %).
- Les ventes des substances les plus préoccupantes pour la santé cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) baissent de 14 % en 2024. En revanche, celles d'herbicides non CMR augmentent de 8 %.
- Les ventes de substances « conventionnelles » ont baissé de 19 % entre les périodes 2009-2011 et 2022-2024, tandis que celles de substances utilisables en agriculture biologique ou de biocontrôle ont été multipliées par 2,4.

REPÈRES

38 %



des ventes de substances actives concernant des produits de biocontrôle ou utilisables en agriculture biologique.



- 46 %

baisse des ventes de substances « cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques » entre 2010 et 2024.

Les ventes de substances actives ont rebondi en 2024

Depuis le début des années 2010, la quantité totale de substances actives vendues en France fluctue autour de 68 000 tonnes (t), avec des variations annuelles marquées, liées aux conditions climatiques et aux comportements de stockage (*encadré*). Les ventes de substances actives ont ainsi connu un pic en 2018 (84 830 t, soit + 20 % par rapport à 2017), suivi d'une forte baisse en 2019 (- 36 %), en raison d'achats anticipés avant l'augmentation du taux de redevance pollutions diffuses début 2019.

En 2024, les ventes s'établissent à 70 096 t, en hausse de 8 % par rapport à 2023, portées par celles des substances actives fongicides (+ 22 %).

En 2024, les fongicides représentent 45 % des ventes, les herbicides 42 %, les insecticides 8 %, les 5 % restants étant



constitués d'autres produits, comme les régulateurs de croissance. Ces parts sont relativement stables, avec des variations selon les conditions sanitaires et climatiques : une forte pluviométrie augmente l'usage de fongicides, les années caractérisées par des hivers doux celui des insecticides.

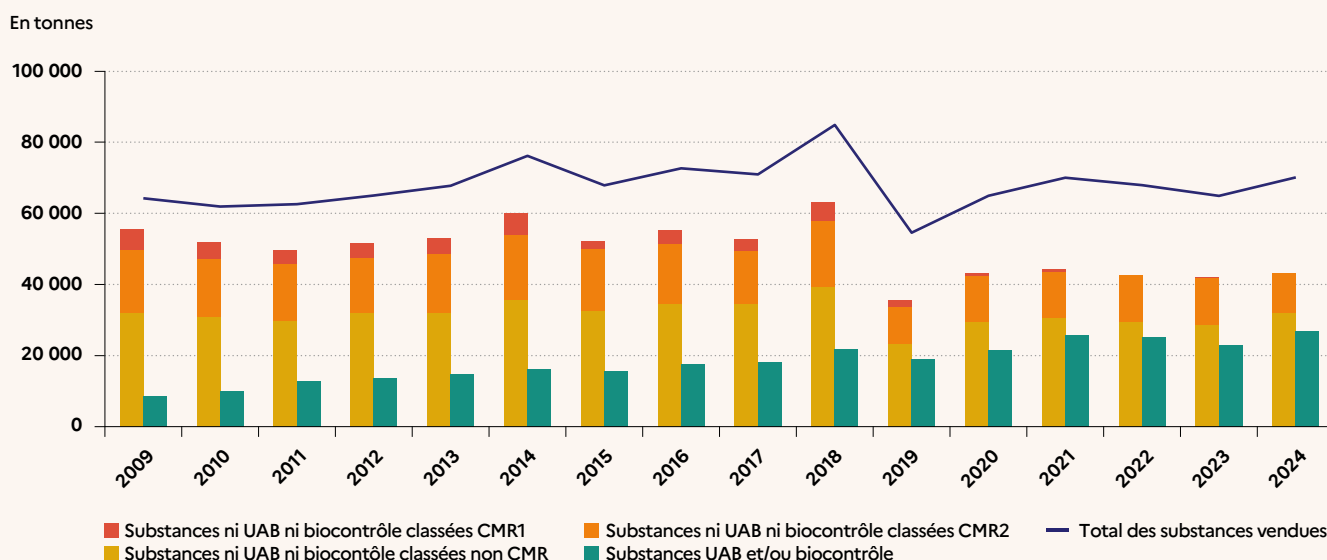
Les substances se répartissent entre celles dites « conventionnelles », majoritairement de synthèse, dont l'usage est à réduire et celles entrant dans la composition de produits utilisables en agriculture biologique (UAB) ou de biocontrôle. Ces dernières sont amenées à se développer en remplacement des substances de synthèse du fait de la réglementation et des recherches de substitution.

Les ventes de substances actives utilisables en agriculture biologique et/ou en produits de biocontrôle (UAB/biocontrôle) ont nettement augmenté depuis 2010 où elles se situaient à 10 076 t. Elles ont ainsi été multipliées

par 2,4 entre les périodes 2009-2011 et 2022-2024. Après 25 746 t en 2021, elles ont baissé en 2022 (- 9 %) et 2023 (- 2 %) avant de rebondir en 2024 (+ 17 %) pour atteindre 26 872 t, leur plus haut historique (*graphique 1*). Elles représentent désormais 38 % des quantités de substances actives vendues contre 16 % en 2010.

En revanche, les ventes de substances actives à usage conventionnel sont nettement plus faibles depuis le début des années 2020. Elles s'établissent à 43 068 t en moyenne annuelle sur la période 2020-2024, contre 53 249 t entre 2010 et 2017. Elles ont ainsi baissé de 19 % entre les périodes 2009-2011 et 2022-2024. En 2024, elles augmentent toutefois de 3 % pour atteindre 43 223 t. Elles demeurent majoritaires avec 62 % des ventes en 2024, contre 65 % en 2023 et 84 % en 2010.

GRAPHIQUE 1 : évolution des quantités de substances actives vendues



Notes : UAB = utilisable en agriculture biologique. CMR = substances considérées comme les plus toxiques « cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques » avec CMR1 pour « avéré ou présumé » et CMR2 « suspecté ».

Champ : France. Hors Banole pour la Martinique.

Source : BNV-D. Traitements : OFB ; SDES, 2025

Les ventes des substances les plus préoccupantes pour la santé humaine baissent de 14 %

Les ventes des substances actives rentrant dans la composition de produits classés « cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques » (CMR), considérées comme les plus préoccupantes pour la santé humaine, ont nettement baissé entre 2010 et 2024 passant de 21 054 t à 11 439 t (- 46 %). Les CMR1 dont le danger est avéré, c'est-à-dire prouvé chez l'être humain (catégorie 1A) ou fortement présumé fondé sur des études animales (catégorie 1B) ne sont quasiment plus commercialisées (68 t en 2024). Les substances CMR2 indiquent celles dont le danger est suspecté, les données disponibles conduisant à une forte présomption sans conclure avec certitude (11 372 t en 2024). Les ventes de CMR baissent nettement entre 2023 et 2024, de 1 834 t (- 14 %).

Parmi les substances CMR intégrées aux produits à usage conventionnel, les fongicides représentent 32 % des substances actives vendues en 2024 et les herbicides 63 %.

Les fongicides CMR ont nettement baissé, - 64 % entre 2010 et 2024, pour se situer à 3 715 t. Cela est dû notamment à l'interdiction de substances comme le mancozèbe ou le chlorothalonil dans l'Union européenne.

Les ventes d'herbicides CMR ont elles aussi diminué, plus modérément, de - 29 % entre 2010 et 2024, avec un fort recul en 2024 (- 24 %) par rapport à 2023. Elles s'élèvent à 7 189 t, leur plus bas niveau après 2019.

Les ventes d'insecticides CMR, après avoir augmenté de 42 % entre 2010 et 2022, ont chuté de - 76 % en 2023 par rapport à 2022, puis de - 9 % en 2024. Avec 74 t en 2024, elles représentent moins de 1 % des ventes de CMR à usage conventionnel.

Cette baisse s'explique par l'interdiction du phosmet fin 2022, dont l'utilisation avait fortement augmenté jusqu'en 2022 pour lutter contre certains ravageurs (altises et charançons). Les ventes du phosmet représentaient 78 % des insecticides CMR sur la période 2020-2022. Elles s'élèvent désormais à 0,4 t en 2024.

Les substances molluscicides CMR, après - 38 % entre 2010 et 2022, augmentent pour la deuxième année consécutive, + 25 % en 2023 par rapport à 2022, + 65 % en 2024. Elles atteignent 409 t. Cette forte augmentation s'explique par une année pluvieuse, propice à la prolifération de gastéropodes, notamment dans les régions avec des cultures de colza, comme en Nouvelle-Aquitaine. Les molluscicides représentent 4 % des ventes de substances CMR à usage conventionnel.

Les ventes de substances néonicotinoïdes (imidaclopride, acétamipride, thiamethoxam, chlotianidine) ont nettement augmenté entre 2010 et 2017, passant de 106 t à 413 t. Compte tenu de leur interdiction à compter du 1^{er} septembre 2018, leurs ventes ont baissé. Elles ont rebondi en 2021 (23 t) et 2022 (43 t) du fait de dérogations ponctuelles. Celles-ci ont autorisé la réintroduction temporaire de ces substances pour lutter par exemple contre les pucerons vecteurs du virus de la jaunisse affectant la culture de la betterave sucrière. Les ventes de ces substances s'élèvent à 213 kg en 2024.

Comme en 2023, les cinq substances CMR2 les plus commercialisées en 2024 sont quatre herbicides : la pendiméthaline (1 904 t), le chlorotoluron (1 481 t), l'aclonifien (1 190 t), la propyzamide (1 035 t) et un fongicide : le folpel (1 485 t).

Les ventes de fongicides ont augmenté de 22 %

En 2024, les ventes de substances fongicides ont augmenté de 22 % par rapport à 2023 pour atteindre 31 864 t, l'un des plus hauts niveaux après d'autres années humides en 2014, 2016 et 2018. La pluie tombée au printemps-été a créé des conditions particulièrement favorables au développement du mildiou dans de nombreux bassins viticoles avec des épidémies parfois très précoces sur des variétés sensibles. Parmi les substances utilisées contre le mildiou, les ventes du folpel, classé CMR, ont augmenté de 61 % par rapport à 2023, à 1 485 t, retrouvant des niveaux voisins de ceux d'avant 2015.

Également utilisées dans la lutte contre le mildiou, les substances fongicides à base de cuivre, dont 76 % entrent dans la composition de produits UAB/biocontrôle en 2024, ont crû de 37 % pour atteindre 2 416 t en 2024, soit leur deuxième niveau le plus élevé après 2018. La météo humide a également provoqué une forte pression oïdium dans certaines zones de grandes cultures et d'arboriculture. En 2024, les ventes de substances à base de soufre, entrant quasi intégralement dans la composition de produits UAB/biocontrôle, ont atteint leur plus haut niveau à 16 880 t (+ 19 % par rapport à 2023). À elles seules, les substances soufrées représentent 53 % des quantités de fongicide vendues.

Intérêt et limite de l'indicateur « quantité de substances actives » (QSA)

L'indicateur QSA mesure les quantités de substances actives (hors adjuvants) contenues dans les produits phytosanitaires. Disponible annuellement et déclinable par famille de produits, il permet de suivre l'évolution des usages.

Toutefois, son interprétation demande de la prudence. Exprimé en tonnes de substances vendues, il agrège en effet des substances dont l'efficacité peut varier fortement à poids égal. Ainsi, la substitution de certaines substances par d'autres plus efficaces à moindre dose peut contribuer à la baisse de l'indicateur alors même que l'intensité de traitement reste inchangée. À l'inverse, le développement des usages en agriculture biologique ou biocontrôle peut conduire à une hausse des volumes de substances vendues, alors même que ces substances sont moins nocives pour la santé ou l'environnement. Par exemple, les insecticides en biocontrôle sont très souvent à base d'huile (paraffinique, vaseline, colza), biodégradables et sans risque de résistance, mais nécessitant des quantités importantes pour être efficaces.

Pour éclairer les pratiques culturales au cours d'une campagne, d'autres approches complètent utilement cet indicateur par d'autres indicateurs tels que la fréquence de traitement ou le nombre de doses unités (NODU). Le NODU évalue l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à la « dose unité », c'est-à-dire la dose maximale de référence pour un traitement « moyen » une année donnée.

La dépendance aux herbicides « conventionnels » demeure importante

Si les ventes annuelles d'herbicides sont relativement stables fluctuant autour de leur moyenne depuis 2014 (29 735 t) sauf en 2018 et 2019, leur composition par substance évolue notamment du fait des réglementations (*graphique 2*). Ainsi, les ventes de substances actives herbicides CMR ont diminué entre 2014 et 2024 (- 30 %). Elles sont passées de 35 % des ventes totales d'herbicides en 2014 à 29 % en 2024. En revanche, celles d'herbicides non CMR ont augmenté (+ 6 %) passant de 67 % à 75 % des ventes d'herbicides entre 2014 et 2024. À plus court terme, les ventes d'herbicides CMR ont baissé de 9 % entre les périodes 2015-2017 et 2022-2024 tandis que celles d'herbicides non CMR ont légèrement augmenté de 1 %.

Dans le détail, les ventes d'herbicides non CMR ont augmenté en 2024 par rapport à 2023 (+ 8 %) tirées par les ventes de glyphosate, classé non CMR. Celles-ci ont

poursuivi leur augmentation en 2024 (+ 22 % par rapport à 2023 après + 15 % en 2023), à 8 269 t proches de leur moyenne annuelle entre 2015 et 2017. La politique de sortie du glyphosate qui s'était notamment appuyée sur un crédit d'impôt « Zéro glyphosate » entre 2021 et 2023 avait entraîné une baisse temporaire en 2021 (- 8 %) et 2022 (- 26 %), année où les ventes ont atteint leur niveau le plus bas (5 860 t).

Les ventes de prosulfocarbe, classé non CMR, ont augmenté de 66 % entre les périodes 2015-2017 et 2022-2024 où elles se situent à 6 503 t en moyenne annuelle. Il s'agit en 2024 du deuxième herbicide le plus vendu en France, essentiellement utilisé sur les cultures de céréales, de pommes de terre et sur certaines cultures légumières. Après un pic en 2022 (7 380 t), les ventes baissent pour la deuxième année consécutive avec 6 281 t en 2023 et 5 849 t en 2024. Depuis le 1er novembre 2023, une réglementation renforcée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) s'applique. Elle prévoit la réduction d'au moins 40 % des doses maximales autorisées par hectares, ainsi que des conditions d'usage plus strictes en raison de sa volatilité qui favorise sa dispersion dans l'air.

Les ventes de pendiméthaline ont augmenté de 54 % entre les périodes 2015-2017 et 2022-2024 (1 913 t en moyenne annuelle). Classée CMR2 au 1^{er} janvier 2023, ses ventes ont baissé en 2023 (- 14 % par rapport à 2023) et 2024 (- 7 % par rapport à 2023) pour atteindre 1 904 t.

Enfin, les ventes de S-métolachlore ont baissé de 19 % entre les périodes 2015-2017 et 2022-2024 (1 568 t en moyenne annuelle). À court terme, la nette hausse entre 2022 et 2023 a précédé son interdiction à la vente après détection de métabolites de cette substance dans les eaux souterraines au-delà de la valeur seuil du règlement européen sur les eaux potables (UE) n° 546/2011. En 2024, les ventes chutent de - 96 % par rapport à 2023, à 103 t.

L'utilisation des fongicides en UAB/biocontrôle augmente fortement

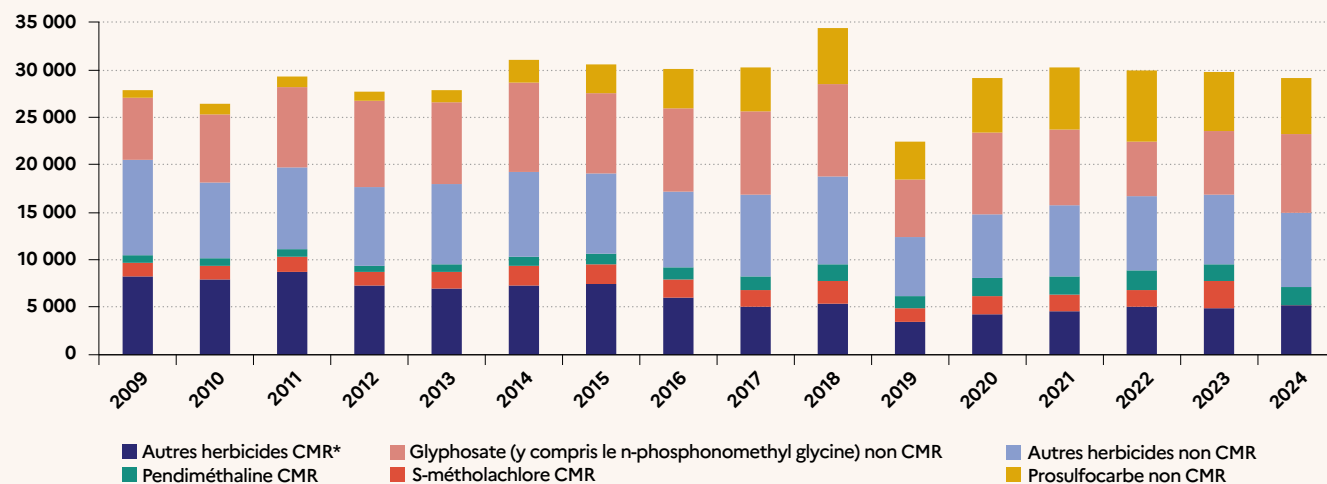
En agriculture biologique, les fongicides et insecticides peuvent être remplacés par des solutions de biocontrôle grâce à l'action de prédateurs naturels ou d'agents biologiques ciblant les maladies ou les ravageurs. *A contrario*, les mauvaises herbes restent difficiles à éliminer et les alternatives aux herbicides reposent essentiellement sur des méthodes mécaniques coûteuses financièrement et en temps. La difficulté à contrôler les adventices par des moyens biologiques explique la part croissante qu'occupent les herbicides dans les ventes de substances « conventionnelles » : 68 % des ventes en moyenne sur la période 2022-2024 contre 52 % sur celle de 2009-2011. La part des fongicides dans les substances « conventionnelles » tend à diminuer (de 33 % à 23 %), alors que celle des régulateurs de croissance est quasi stable (5 %). Les insecticides « conventionnels » ne sont quasiment plus utilisés (2 %). Les substances actives fongicides utilisables en agriculture biologique et en biocontrôle représentent 66 % des ventes de fongicides en moyenne sur la période 2022-2024, contre 33 % sur celle de 2009-2011. La substitution des usages est encore plus accentuée pour les insecticides avec 87 % des ventes UAB/biocontrôle sur la période 2022-2024, contre 33 % sur la période 2009-2011 (*graphique 3*).

L'utilisation de substances conventionnelles est liée aux spécialisations agricoles locales

L'intensité de recours aux produits phytosanitaires peut s'apprécier en considérant les quantités de substances actives « conventionnelles » (hors UAB et biocontrôle) achetées par

GRAPHIQUE 2 : évolution des ventes des principaux herbicides

En tonnes



* CMR = substances considérées comme les plus toxiques « cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques ».

Champ : France.

Source : BNV-D. Traitements : OFB ; SDES, 2025

hectare de surface agricole utilisée (SAU) minorée des surfaces de prairies permanentes et temporaires des exploitations de la commune d'achat. En moyenne, sur la période 2022-2024, les usages de produits phytosanitaires sont plus élevés dans les zones de grandes cultures intensives : grandes cultures céréalières du Bassin parisien, vignobles du Bordelais, de Bourgogne ainsi que du couloir rhodanien, arboriculture du sud-est de la France (cartes 1 et 2).

Au contraire, les zones à faible usage de produits phytosanitaires sont principalement situées dans les régions où prédominent des systèmes d'élevage de ruminants associés à des cultures intégrant des cultures fourragères comme la Bretagne ou le Massif central.

Plusieurs départements de la moitié nord de la France (Eure-et-Loir, Somme, Oise, Marne, Aisne, Eure, Pas-de-Calais) concentrent des volumes importants d'achats de substances actives conventionnelles. Ils disposent d'une surface agricole utile importante (plus de 350 000 hectares), majoritairement consacrée aux grandes cultures, notamment le blé tendre. D'autres cultures de moins grande ampleur comme la betterave, la pomme de terre ou certaines cultures industrielles, peuvent être présentes dans les assolements, dans des proportions variables. Or ces cultures sont plus consommatrices de produits phytosanitaires que le blé tendre (source : enquêtes sur les pratiques culturales du ministère de l'Agriculture). Elles peuvent ainsi contribuer à accroître localement la pression d'usage de ces produits. La variabilité

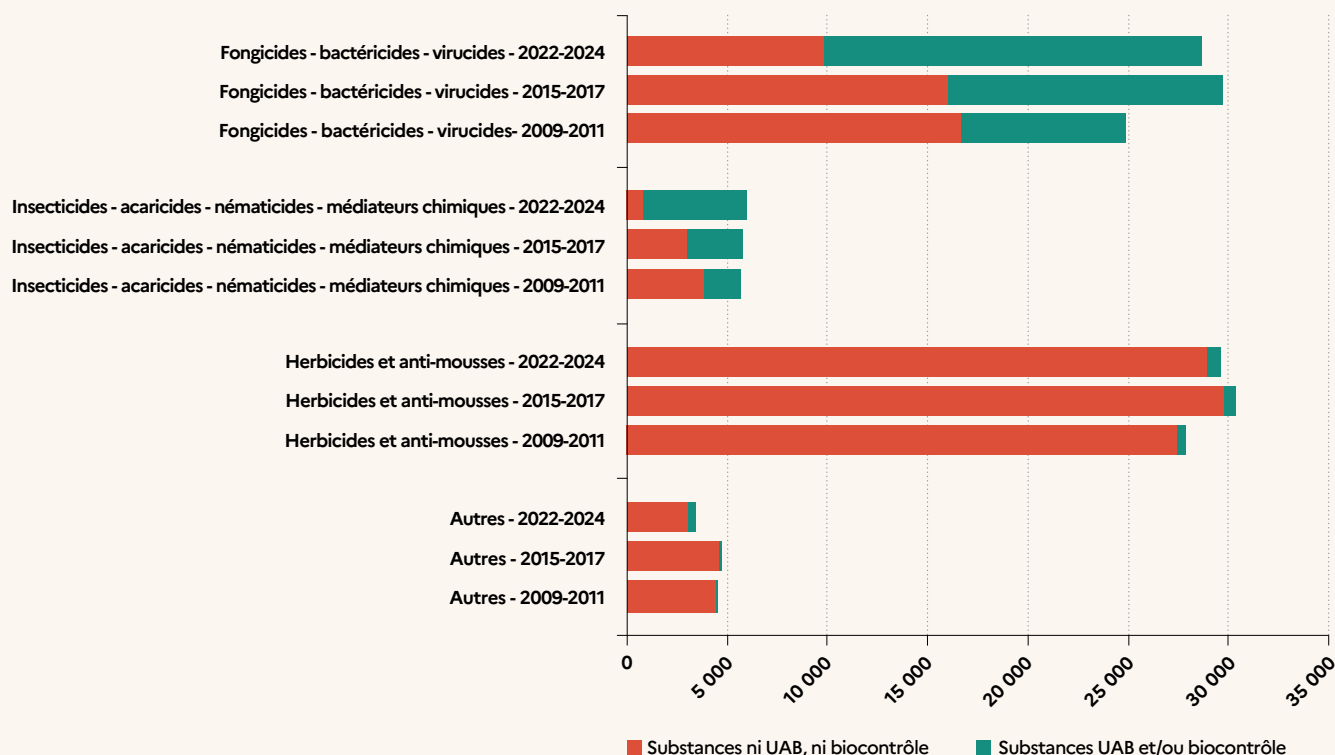
observée de cette pression d'usage entre les territoires résulte donc à la fois de la composition des assolements (blé, orge, betterave, pomme de terre, colza, maïs, etc.), du niveau de recours aux produits phytosanitaires propre à chaque culture, et de la diversité des pratiques mises en œuvre par les exploitants agricoles de ces territoires.

Dans la plupart des départements de grandes cultures de la moitié nord de la France fortement consommateurs en herbicides, les quantités d'herbicides conventionnels achetées ont fortement augmenté sur la période 2022-2024 par rapport à la période 2015-2017 : + 46 % dans la Somme, + 33 % en Eure-et-Loir, + 31 % dans l'Aisne, + 20 % dans l'Oise, + 18 % dans la Marne (carte 3). Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer cette évolution : conditions climatiques, changements dans les substances herbicides utilisées, évolution agronomique telle que le développement de la résistance aux produits phytosanitaires.

19 départements totalisent plus de la moitié des achats de substances actives classées les plus toxiques (CMR) sur la période 2022-2024 (Eure-et-Loir, Marne, Charente-Maritime, Somme, Eure, Oise notamment : plus de 20 % pour ces six départements). Dans la quasi-totalité des départements, les achats de substances actives CMR à usage conventionnel sont plus faibles en 2022-2024 qu'en 2015-2017 avec des disparités selon les territoires : - 54 % en Gironde, - 45 % dans le Pas-de-Calais, - 38 % dans la Somme, - 34 % dans la Marne, - 36 % dans l'Eure, et - 14 % en Eure-et-Loir (carte 4).

GRAPHIQUE 3 : évolution des ventes de substances actives en moyenne triennale

En tonnes

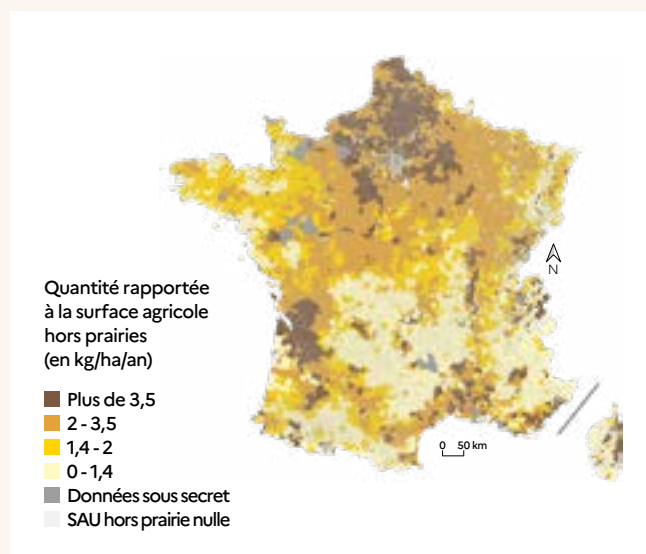


Notes : UAB = utilisable en agriculture biologique ; autres fonctions = molluscicide, régulateur de croissance, rodenticide, taupicide et usages répulsifs et divers.

Champ : France. Hors Banole pour les insecticides.

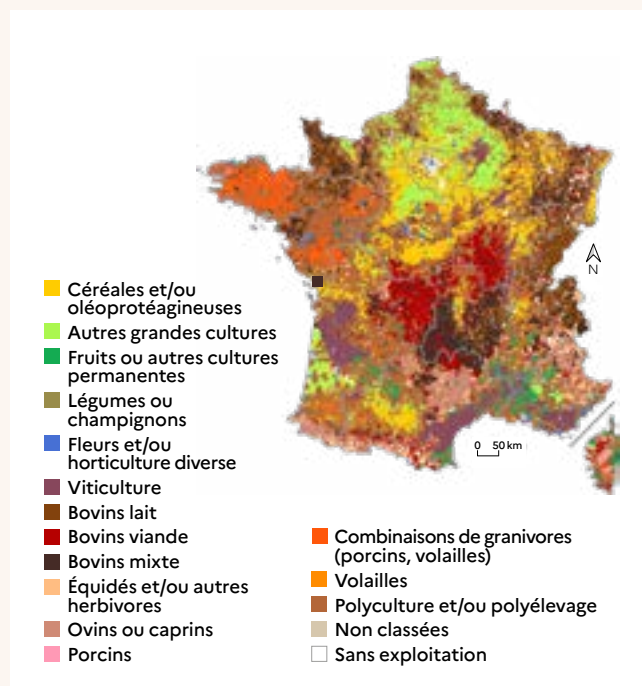
Source : BNV-D. Traitements : OFB ; SDES, 2025

CARTE 1 : achats de substances actives (hors UAB et biocontrôle) rapportée à la SAU hors prairies, par commune, en moyenne sur la période 2022-2024



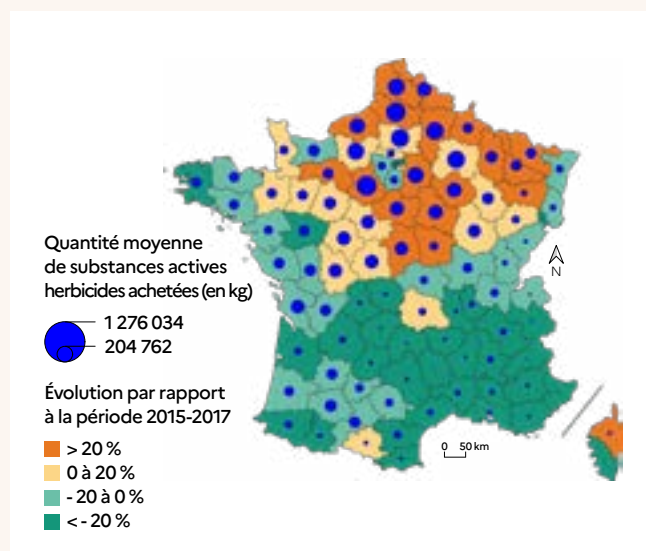
Note : quantité d'achats de substances actives, non utilisables en produits biocontrôle et/ou en agriculture biologique (UAB), rapportée à la SAU hors prairies permanentes ou temporaires des exploitations ayant leur siège dans la zone du code postal concerné (hors codes postaux dont le nombre d'exploitations agricoles est inférieur ou égal à 5).
Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; COG2025, BNV-D.
Traitements : OFB ; SDES, 2025

CARTE 2 : répartition des orientations technico-économiques (OTEX) par commune en 2020



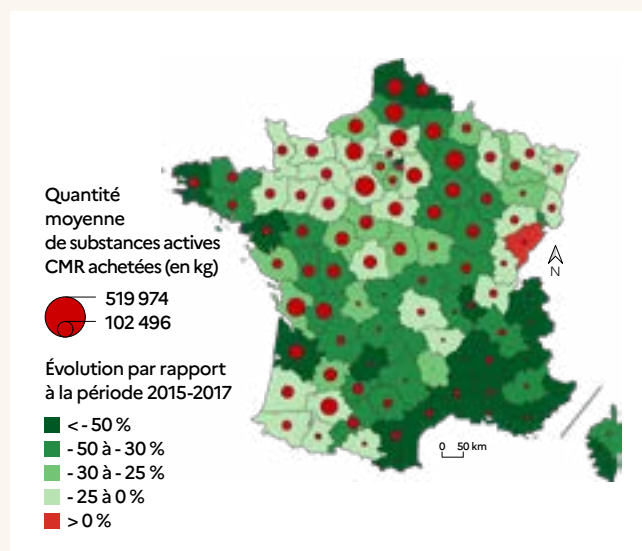
Source : Agreste, recensement agricole, 2020. Traitements : SDES, 2023

CARTE 3 : achats annuels d'herbicides, par département, en moyenne sur la période 2022-2024



Source : BNV-D. Traitements : OFB ; SDES, 2025

CARTE 4 : achats annuels de substances actives classées les plus toxiques, par département, en moyenne sur la période 2022-2024



Note : CMR = substances considérées comme les plus toxiques « cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques ».
Source : BNV-D. Traitements : OFB ; SDES, 2025

MÉTHODOLOGIE

Les données de la Banque nationale des ventes alimentaires par les distributeurs de produits phytosanitaires (BNV-D) permettent de suivre les volumes vendus de substances actives (hors adjuvants) contenues dans les produits phytosanitaires (*voir encadré*). Les données annuelles de ventes et les données d'achats au code postal des acheteurs sont disponibles et fiables dans la BNV-D depuis 2015. Les données utilisées sont celles de la BNV-D du 27 novembre 2020 pour les années d'activité antérieures à 2019, du 17 octobre 2022 pour 2020 et du 07 novembre 2025 pour 2021 à 2024.

Lorsque le code postal de l'acheteur concerne plusieurs communes, une répartition des quantités achetées par commune est faite au prorata de la SAU minorée des prairies permanentes et temporaires des exploitations dont le siège est dans la commune (*voir la méthodologie détaillée associée à la publication*).

Les données de la BNV-D ne permettent pas d'identifier précisément la localisation parcellaire des traitements ni la temporalité d'utilisation (possibilité de constitution de stocks ou de rachats de produits notamment).

La répartition des ventes par fonction, par type d'usages et par toxicité en France est disponible aux différentes échelles via *l'outil de datavisualisation de la BNV-D*.

Xavier Guillet, SDES

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan environnemental de la France - Édition 2025*, SDES, Datalab, mai 2026, 178 p.
- *Enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture 2024 - IFT et nombre de traitements*, Agreste, 2026
- *Enquête Pratiques culturelles en grandes cultures 2021 - Principaux résultats*, Agreste, 2024
- *Site E-Phy*

À PROPOS

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) est la direction générale de l'économie et de la consommation durables, des données, de la recherche et de l'innovation du ministère chargé de la transition écologique. Le service des données et études statistiques (SDES) est le service statistique ministériel de l'écologie, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports. Il collecte, produit et diffuse les statistiques de référence de ces domaines et contribue à la conception et au suivi de ces politiques publiques.

Commissariat général au développement durable • Service des données et études statistiques (SDES) • Sous-direction de l'information environnementale

Directrice de publication : Emmanuelle Walraet • Rédaction en chef : François Leray • Coordination éditoriale : Céline Blivet • Cartographie : Xavier Guillet • Maquettage et réalisation : La Netscouade

Dépôt légal : juillet 2026 • N° ISSN : en cours

Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr